

Le samedi 18 mars 2006, un manifestant syndiqué à Sud-Ptt a été gravement blessé, à la fin de la manifestation, place de la Nation à Paris. Il est actuellement dans le coma.

La Cgt Transports Urbains entend lui témoigner sa solidarité ainsi qu'à ses proches.

## Alliance SUD + CGC au CE

### Résultats des Élections au Comité d'Entreprise

Didier GROS : Secrétaire  
Franck DELPERRIER : Secrétaire adjoint  
Richard AUDRAN : Trésorier  
Éric LEAL : Trésorier adjoint

Pour le vote dans les commissions du Comité d'Entreprise **une alliance SUD / CGC** a volontairement barré la route à la Cgt, deuxième organisation syndicale de l'entreprise.

Tous les candidats **SUD** ont été élus dans les commissions avec :

**4 voix SUD + 1 voix de la CGC**

Tous les candidats **CGC** ont été élus dans les commissions avec:

**1 voix CGC et 4 voix SUD**

Cette alliance SUD / CGC a été montée de toute pièce pour barrer la route à la CGT, beaucoup de Traminots sont particulièrement étonnés d'une telle attitude .....

Voilà que pour expliquer l'inexplicable, des « malfaisants » propagent l'idée que c'est la CGT qui voulait faire alliance contre SUD ? ? ? ?

**La CGT a été la seule organisation à annoncer sa position aux Traminots, par voie de tract, dès le vendredi matin avant la réunion du CE !**

Cette déclaration écrite se suffit à elle-même, elle dit clairement l'attitude choisie par la Cgt.

La CGT n'a pas présenté de candidat pour le poste de Secrétaire, **elle n'a donc fait d'alliance avec personne**.

**Elle n'avait pas l'intention d'en faire une, sinon pourquoi informer les Traminots de ses choix avant la réunion du CE ?**

Elle a demandé toute sa place dans les commissions du CE, ce que l'alliance SUD/CGC lui a refusé. La CGT, deuxième organisation de l'entreprise, est privée de ses droits par une alliance contre nature !

Deux organisations syndicales s'entendent entre elles pour écarter la CGT et privent ainsi 30% de Traminots de leur représentation syndicale !

### SOMMAIRE

Page 2 : Élections des Commissions du CE

Page 3 : Le 4 avril : Tous contre le Cpe !

Page 4 et 5: Vie de l'entreprise

Page 6 : Fusion EDF SUEZ

Page 7 : Droit de grève

Page 8 :

## Résultat du vote pour l'élection des membres des commissions au Comité d'entreprise.

Les membres qui siègent dans ces commissions sont élus par les élus au Comité d'Entreprise.

**Les élus du CE pour rappel :**

**Sud : 4 élus CGT : 3 élus CGC : 1 élu.**

Lors du dernier CE, le vendredi 24 mars, après le vote pour l'élection du Secrétaire et du Trésorier, les élus ont voté pour élire les membres des commissions.

Seule 2 commissions, **les Commissions des prêts et de la Mutuelle**, sont composées de représentants de chaque organisation représentative dans notre entreprise, et ne sont donc pas soumises au vote des élus.

Conseil Surveillance Épargne Salariale :

élu : GROS Didier : **4 voix Sud, 1 voix CGC**

Commission des Œuvres Sociales :

Élus Sud : BUISSERET Alain ; KIHÉL Amar ; DUCLOS Gilles ; BARRADAS Bruno ; LEAL Eric ; TEREYGEOL Olivier ; DELPERRIER Franck ; DUPIN Lionel ; GARCIA Patrice ; ROUJAS Robert. **4 voix Sud et 1 voix CGC.**

Élus CGC : JOSSIEAUX Patrice ; DARME Jean-François **1 voix CGC et 4 voix Sud**

Commission formation et Emploi :

Conducteurs: DELPERRIER Franck ; GARCIA Patrice ; MERLE Jean-Marc(Sud)

**4 voix Sud 1 voix CGC**

Techniques :

LAMELA Jean-François ; BAYART Mickael (Sud)

**4 voix Sud 1 voix CGC.**

Administratif :

ROGER Marc (Sud) **4 voix Sud 1 voix CGC**

Elu Maîtrise: DIAZ Eric (Sud) **4 voix Sud 1 voix CGC**

**Elu Cadre :**

**BENET Anne-Marie(CGC) 1 voix CGC 4 voix Sud**

Commission Économique :

GROS Didier ; AUDRAN Richard ; DELPERRIER Franck ; KRUGER Jean-Marie(Sud) **4 voix Sud et 1 voix CGC.**

**MARTIN Bernard (CGC) 1 voix CGC et 4 voix Sud**

Commission des Prêts : **Pas de vote pour cette commission**  
KRUGER Jean-Marie (SUD), TARDIEU Jean-Luc (CFTC), LANTIN Jean-Luc (FO), BECANNE Patrick(CFDT) :  
GARRIGUES Henri (CGC), PRADELLES Bernard( CGT)

Commission Information et Aide au Logement :

DUCLOS Gilles ; CHANCHUS Christophe ; AMAYA Xavier ; CHAFFORT Alain ; BELMONTE Georges (Sud) **4 voix Sud et 1 voix CGC.**

**DARME Jean-François(CGC) 1 voix CGC et 4 voix Sud.**

Commission Mutuelle : **Pas de vote pour cette commission**

GROS Didier ; AUDRAN Richard, LLAONETA Georges (Sud)  
COURET Adriana; CASSAGNES Olivier; DI-PALMA Fred (CGT);  
BECANNE Patrick ; BENABEN Didier ; TERRISSE Marcel (CFDT); MARCIANO Serge ; DURAND Roland ; LOTTI

David (CFTC); LABBRO Georges ; LEROUX Alain; LANTIN Jean-Luc(FO);  
JOSSIEAUX Patrice ; MASBOU Gérard ; EYCHENNE Jean-Jacques.

Sous Commission Tourisme et Vacances :

Titulaires : CHAUSSONNET Jean-Claude ; GROS Didier ; LEAL Eric (Sud) **4 voix Sud et 1 voix CGC.**

**ONDRY Monique(CGC) 1 voix CGC et 4 voix Sud.**

Suppléants :

Sud : LYAKOUDI Brahim ; STRURARO Serge ; MERLE Jean-Marc **4 voix Sud et 1 voix CGC**

**CADENAT Pierre (CGC) 1 voix CGC et 4 voix Sud.**

Sous Commission Arbre de Noël :

Tit: GROS Didier; AUDRAN Richard(Sud)

**4 voix Sud et 1 voix CGC**

Suppl: BARRADAS Bruno ; TEREYGEOL Olivier(Sud)

**4 voix Sud et 1 voix CGC.**

Tit: **CADENAT Pierre(CGC) 1 voix CGC et 4 voix Sud.**

Suppl : **MASBOU Gérard (CGC) 1 voix CGC et 4 voix Sud.**

Sous Commission Restaurant :

DUCLOS Gilles ; DA COSTA Angel ; MERLE Jean-Marc ; BARRADAS Bruno GARCIA Patrice ; AZOULAY Francis ; AMAYA Xavier (Sud) **4 voix Sud et 1 voix CGC.**

**JOSSIEAUX Patrice ; CARBONNERY Martine (CGC)**

**1 voix CGC et 4 voix Sud.**

Sous Commission Culture et Loisirs :

BUISSERET Alain ; LLAONETA Georges ; AMAYA Xavier ; VISSIERE Michel ; JALABERT Laurence (SUD)

**4 voix Sud et 1 voix CGC.**

**BENET Anne-Marie; CARBONNERY Martine (CGC)**

**1 voix CGC et 4 voix Sud.**

Sous Commission Colonies de Vacances :

GROS Didier ; AUDRAN Richard ; LEAL Eric ; DELPERRIER Franck(Sud) **4 voix Sud et 1 voix CGC.**  
**CADENAT Pierre (CGC) 1 voix CGC et 4 voix Sud.**

Sous Commission de Contrôle des Finances du CE :

KRUGER Jean-Marie ; TEREYGEOL Olivier ; DELPERRIER Franck(Sud) **4 voix Sud et 1 voix CGC.**

**EYCHENNE Jean-Jacques(CGC)**

**1 voix CGC et 4 voix Sud.**

Sous Commission Etude et Transports :

GROS Didier ; KIHÉL Amar ; LLAONETA Georges ; ROUJAS Robert ; GARCIA Patrice ; AUDRAN Richard ; DELPERRIER Franck **4 voix Sud et 1 voix CGC.**

Les Traminots peuvent juger sur pièce des échanges de voix entre SUD et la CGC

# Retrait du Cpe/Cne

## Amplifier la mobilisation, le 4 avril nouvelle journée de mobilisation

### Déclaration des organisations syndicales d'étudiants, de lycéens et de salariés

Le succès des arrêts de travail, des grèves et la puissance des manifestations du 28 mars, leur caractère unitaire et intergénérationnel, tout comme la durée du mouvement et son ampleur dans les lycées et universités montrent une mobilisation historique, pour exiger le retrait du CPE et l'ouverture de négociations.

Il est urgent que les plus hautes autorités de l'Etat prennent la mesure de la situation et répondent sans ambiguïté à cette revendication. Pour éviter l'enlisement du pays dans une crise profonde, le gouvernement doit s'y résoudre. L'intersyndicale demande au Président de la République d'utiliser ses prérogatives constitutionnelles pour que le CPE soit retiré.

Les organisations syndicales réitèrent l'exigence de lever l'hypothèque du CPE en le retirant et à partir de là d'engager des négociations immédiates sur l'emploi, la précarité, les modalités d'accès à l'emploi, la formation et l'avenir des jeunes.

Elles appellent les salariés, les étudiants, les lycéens, dès aujourd'hui et tout au long de la semaine à s'appuyer sur la dynamique unitaire, à multiplier les initiatives pour exprimer leur exigence de retrait. Elles les invitent notamment à intervenir auprès de tous les parlementaires.

Les organisations syndicales sont déterminées à amplifier la mobilisation. Elles mettent le gouvernement en garde contre toute tentative de coup de force notamment en direction des étudiants et des lycéens. D'ores et déjà elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle d'arrêts de travail, de grèves et de manifestations le 4 avril.

Paris le 29 mars 2006

### DECLARATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES D'ETUDIANTS, DE LYCEENS ET DE SALARIES



## Tous mobilisé le 4 avril

Après deux mois d'une mobilisation exceptionnelle, le Président de la République avait la possibilité de répondre à l'exigence de retrait du

Contrat première Embauche, pour permettre d'ouvrir un véritable dialogue sur les questions fondamentales de l'emploi, de la précarité, de la situation de la jeunesse.

En annonçant la promulgation de la loi, le Président endosse le passage en force de Dominique de VILLEPIN et prend la responsabilité de prolonger la crise.

Il prétend avoir écouté les jeunes et les salariés, mais il ne les a pas entendus. Il s'est contenté de répéter les arguments avancés par le Premier Ministre pour justifier le CPE, que l'immense majorité du pays rejette.

En annonçant l'ouverture d'un nouveau débat au Parlement pour aménager les deux dispositions centrales du CPE, le Président confirme la volonté d'installer un contrat de travail pour tous les jeunes de moins de 26 ans, dérogoatoire aux droits des salariés.

Il y a donc encore plus de raisons de conforter l'unité et d'amplifier la mobilisation, dès le 4 avril prochain, avec des arrêts de travail, des grèves et des manifestations.

Il faut mettre à profit le débat qui doit s'ouvrir au Parlement pour accentuer la pression et gagner le retrait du CPE.

La CGT appelle l'ensemble du personnel à observer des arrêts de travail à se rendre à la

# manifestation unitaire à 14H30 .

Arnaud Bernard

Elle a pour cela déposé un préavis de grève qui couvre la journée du 4 avril, elle demande aux TraminoTs d'être nombreux à la manifestation

## LIGNE 41 : 3 mois après...



Il a fallu pratiquement 3 mois pour sortir de ce conflit sur la ligne 41.

Après plusieurs projets de Tableaux de marche refusés, des préavis de grève déposés, des courriers, des pétitions d'usagers, la mobilisation des conducteurs et le changement du Responsable de Ligne, enfin une solution vient d'être trouvée.

En effet, le nouveau Responsable de ligne CGT, élu en Comité d'entreprise, a travaillé sur ce lourd dossier et a pu présenter un projet de TM élaboré en concertation avec tous les conducteurs et le bureau des méthodes.

Le TM présente 13 équipes, dont certaines sont améliorées, **leur nouvelle numérotation permet de**

**programmer 2 semaines ½ d'après midi consécutives sur le roulement au lieu des 4 ½ initialement programmées.**

C'était pas grand chose à faire ! Mais la volonté de pourrir une situation et d'enliser le mouvement était plus forte que la volonté de dialoguer, de négocier pour aboutir sur un accord.

**La mobilisation des salariés, leur détermination, la volonté et le travail collectif entre les conducteurs et le RL a permis d'être force de proposition et de débloquent une situation bien préoccupante et mal engagée... et qui aurait du se débloquent plus tôt.**

**Pour autant, nous restons face à une dégradation des conditions de travail puisque l'équilibre des semaines (file matin, coupure, file après midi) n'est plus respecté. La CGT pour sa part considère le dossier toujours ouvert, la revendication n'est toujours pas aboutie elle reste bien le respect des us et coutumes transmis par les anciens.**

**Le Comité d'Hygiène Sécurité et Conditions de Travail a été une fois encore absent dans ce dossier comme dans d'autres.**

**Il est, nous semble-t-il de son devoir de prendre en compte les revendications des salariés, de les porter et de les défendre devant la direction.....**

**Mais peut on être à la signature d'un accord en 2003 et en même temps contester son application ensuite au côté des salariés ? ?**

## LIGNE 38: En première ligne sur les incivilités et les agressions ! Augmentation du phénomène sur l'ensemble du réseau !

Depuis plusieurs mois une augmentations des incivilités et des agressions sont constatées sur la ligne 38 !

Cette ligne est apparemment la cible de délinquants qui, de jets de pierres en agressions verbales, empoisonnent la vie des Traminots.

Ce que l'on peut dire c'est que le 38 n'est pas la seule ligne concernée. L'ensemble du réseau est soumis aux mêmes problèmes.

**Le jeu qui consiste à déclencher « le premier » un droit de retrait.....**

**Puis à se rendre sur le lieux de l'agression pour faire trois pas de danse devant la télévision...**

**Puis demander en urgence un CHSCT extraordinaire qui se finit toujours par le vote unanime, de la direction et du Secrétaire du CHSCT pour la reprise du travail, ne peut être la seule solution offerte aux Traminots.**

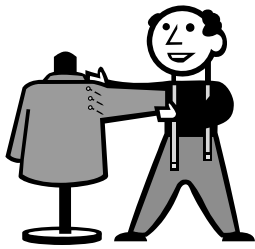
Le CHSCT est la seule l'instance qui permet de imposer à la direction un certain nombres de mesures pour assurer la protection des salariés.

Bien sûr pour cela il faut une vraie volonté de la part du Secrétaire du CHSCT de clairement s'opposer à la direction de l'entreprise.

Les demi mesures qui consistent à dévier une ligne pendant un temps, puis sans rien exiger de nouveau rétablir la ligne, exposant à nouveau les conducteurs aux mêmes problèmes ne peut pas durer longtemps!

Le CHSCT dispose d'un certain nombre de prérogatives pour imposer les choses, mais pour cela il faut que le Secrétaire du CHSCT ait vraiment le courage de s'opposer franchement à la direction!

Qu'il se mette au service des Traminots, de ne plus jouer ce double jeu qui consiste à jouer au « révolutionnaire » devant les conducteurs et de voter systématiquement la reprise du travail sans avoir seulement proposé des solutions aux problèmes...



Une prestation, qu'avaient gagné les salariés et les organisations syndicales, qui satisfaisait tout le monde, est aujourd'hui remise en cause sous le fallacieux prétexte de l'appel d'offre.

Hier, les agents avaient 1000 points d'une valeur de 0.2 € le point, plusieurs fournisseurs, un choix vestimentaire plus important qui correspondait au mieux au confort et aux besoins des agents

Lors de la présentation en commission d'habillement la CGT avait déploré le manque de choix dans la nouvelle méthode et l'inadéquation des bons de commandes (Listes incomplètes, secteurs d'activités oubliés...)

Aujourd'hui on tente de nous imposer un seul choix de masse d'habillement, on banalise le vêtement de ville, vêtement qui vient en plus de la masse d'habillement tous les quatre ans, vêtement acquis sur le « bas de laine » que nous sommes obligés de faire pendant quatre ans.

#### Exemple :

800 pts pour les vêtements et les chaussures

200 pts restant pour l'achat d'un vêtement de ville en remplacement du ¾ cuir dont bénéficié à l'époque l'ensemble des tramainots techniques et roulants.

Seul deux bons de commandes (OP bus et OP/CE métro) regroupent plusieurs métiers des services techniques

avec des conditions de travail totalement différentes. De plus ces bons de commandes sont incomplets par rapport aux dotations de base des années précédentes.

La législation impose le port de chaussures de sécurité qui de part leurs conceptions dû à leur rôle de protection, ont un confort et des formes très différentes d'un modèle à l'autre.

Les agents portent ces chaussures lourdes 8H par jour et ont une morphologie et des conditions d'utilisation totalement différentes.

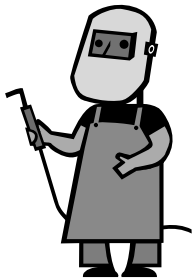
La CGT demande d'avoir le choix dans plusieurs modèles de chaussures afin d'éviter des situations d'inconfort pouvant déboucher sur des problèmes de santé (douleurs de pied entraînant des problèmes de genoux et de dos).

Il en est de même pour les parkas chaudes qui sont totalement inadaptées aux conditions de travail de certains services (logistique, équipes bus, certaines équipes métro).

Pour la CGT, la direction a unilatéralement dénoncé un accord sans avoir discuté avec les organisations syndicales.

La CGT demande de revoir ce mode d'habillement, même si pour des facilités de gestion il n'y a qu'un seul fournisseur mais que l'on conserve le choix de nos vêtements et que cela soit en concertation avec les agents des services concernés !

## TOLERIE



#### Rappel de notre demande :

\* Un chef d'équipe t ô l e r i e , et remplacement des agents suites aux mutations interne, départ retraite,

décès, etc ...

#### Réponse de la Direction :

Les six agents restant seront répartis de la manière suivante :

- 4 sous la responsabilité des deux chefs d'équipe mécanique
- 1 sous la responsabilité du chef organe
- 1 qui rejoindra ou pas un dépôt

2. Un technicien d'atelier serait nommé au dépôt DELAGNES (en remplacement de celui qui y était ! Une vieille revendication CGT), il aura pour charge le suivi des grosses interventions.

3. Et le **BOUQUET** : une nouvelle qualification vient de naître ... l'assistant d'atelier au coefficient 230. ( Mission non définie !!!)

#### **Une fois de plus on ne respecte pas la convention collective nationale !**

C'est la casse pure et simple du secteur tôlerie et l'abandon futur des visites carrosserie!!!

La direction fait l'économie d'un chef d'équipe coéf 260, d'un assistant chef d'équipe coéf 220, et de deux OP3+ coéf 210 !!!

Elle supprime une fois de plus tout objectif de déroulement de carrière dans un service.

Faite vos comptes messieurs, les revendications de la CGT ne sont ni utopiques ni irréalistes !

La société mute mais hélas les hommes non !

Hier, la SEMVAT puis CONNEX et aujourd'hui une régie, mais le mode de gestion capitaliste et de profit demeure.

Une nouveauté au dire de la Direction, il paraît normal qu'un chef d'équipe gère plusieurs corps de métiers. C'est la remise en cause de la convention collective nationale.

La CGT ne peut admettre toutes ses propositions, nous pensons qu'il va falloir réagir fortement à ces provocations qui polluent les services techniques, la société et le service public.

Les responsables de toutes ces grèves sont bien nos dirigeants qui préfère souffler sur les braises que de répondre aux revendications.

#### **EFFECTIF DEPOT**

Nous sommes tombés dans la guerre des chiffres qui ne résolve en rien la réalité du terrain. Pour la CGT le constat est simple, toujours plus de charge de travail et toujours moins d'effectif.

La direction ouvre de nouvelles tâches de travail sans mettre l'effectif nécessaire en face. Cela revient à mettre des bus supplémentaire sur une ligne sans un conducteur de

La fusion Suez - Gaz de France n'est pas la bonne solution pour répondre aux défis énergétiques posés à la France et à l'Europe.

## Salariés, usagers, votre énergie doit rester publique

**Les salariés et citoyens ne peuvent être mis devant le fait accompli.**

**La fusion Suez - Gaz de France n'est pas la bonne solution pour répondre aux défis énergétiques posés à la France et à l'Europe.**

La Cgt a condamné immédiatement cette décision, annoncée une fois de plus, sans concertation, par Dominique De Villepin.

Dans les faits, les pouvoirs publics apportent Gaz de France, entreprise publique, aux actionnaires du holding financier Suez.

Les salariés et citoyens ne peuvent être mis devant le fait accompli : C'est un choix majeur qui touche à l'avenir énergétique du pays. Celui-ci nécessite un vrai débat public.

Mais le gouvernement veut-il aujourd'hui prendre tout le monde de vitesse et escamoter ainsi cette indispensable confrontation ?

Quelle crédibilité lui accorder quand il renonce à ses propres engagements, alors qu'en 2004, par la voix de Nicolas Sarkozy, ministre de l'Economie et des Finances celui-ci déclarait ne pas vouloir privatiser Edf et Gaz de France ? Quelle crédibilité, quand en deux jours, il présente deux argumentations différentes aux conseils d'administrations de Suez et de Gaz de France : d'abord comme une réponse à une menace précise d'Opa, ensuite, cette opération ne serait plus motivée que par un projet industriel " élaboré depuis plusieurs mois " ?

**Ce projet anti service public conduirait à la hausse du prix du gaz et à l'affaiblissement d'Edf !**

Derrière le paravent du " patriotisme économique ", la fusion rendrait très minoritaire la participation publique dans le nouvel ensemble.

La logique de la rentabilité financière provoquerait l'envolée des prix du gaz pour les particuliers. L'exemple de Suez dans la gestion de l'eau ne

laisse aucun doute sur cette stratégie qui aboutirait à la fin de l'égalité de traitement des usagers sur le territoire. La concurrence s'intensifierait entre Suez - Gaz de France et Edf, avec des conséquences certaines sur les services communs entre Edf et Gdf.

**Ce projet est un mauvais coup contre l'emploi et le développement économique**

L'emploi ne serait pas pour autant garanti. Au contraire, les promoteurs du projet affichent l'objectif de réduire les coûts d'un milliard d'euros par an.

Plusieurs filiales de Suez et de Gaz de France opérant sur les mêmes créneaux (Elyo, Cofathec) ou fournissant des prestations pour Edf (Inéo, Endel), en concurrence directe avec Suez - Gdf, sont menacées.

Les réductions d'effectifs toucheraient aussi les sièges de Suez, Gaz de France, Electrabel...

Les autorités belges de la concurrence ont déjà prévenu qu'elles n'accepteraient pas d'avoir sur le sol belge un grand groupe privé en situation de monopole.

Bref, le groupe fusionné devrait se séparer de nombre d'activités et d'emplois.

Les seuls vrais bénéficiaires de cette opération sont à coup sûr les actionnaires de Suez. Ils sont déjà assurés d'empocher 1,3 milliard d'euros de dividende exceptionnel. Mais les marchés financiers qui spéculent sur une bataille boursière autour de Suez exigent beaucoup plus !

L'argent distribué aux actionnaires, c'est de l'argent en moins pour l'économie. Cette opération, comme toutes les Opa, ne sert ni l'économie française, ni l'économie européenne.

La Nation doit garder le contrôle des outils de sa politique énergétique Edf, Gdf, ainsi que la filière nucléaire française doivent rester sous le contrôle de la Nation.

L'approvisionnement en gaz est un enjeu trop stratégique pour le livrer aux intérêts privés. L'affaire du gaz russe l'a démontré cet hiver.

La minorité de blocage annoncée dans le groupe Suez - Gdf ne permettrait pas de contrecarrer une gestion au service exclusif des actionnaires privés.

Par contre coup, Edf serait poussé vers les mêmes choix de gestion : hausse des tarifs, réduction des investissements, priorité à la rentabilité...

**Enfin, Suez, compagnie privée, entend convoiter le nucléaire, à Edf tandis que le président de Bouygues ne cache pas son intérêt pour Areva, qui construit les centrales nucléaires françaises.**

Face aux actionnaires des groupes privés qui veulent faire des affaires dans l'énergie, les salariés et les usagers doivent exiger une pleine maîtrise publique du secteur !

### **La Cgt propose :**

**1. Des mesures anti Opa** pour éviter que les salariés de Suez ne voient leur groupe se faire dépecer au gré d'Opa hostiles, d'où qu'elles viennent.

La Cgt estime qu'il est possible de protéger Suez sans sacrifier Gaz de France. Des participations publiques existent au sein du capital de Suez (Caisse des Dépôts et Consignations, Areva...). Rien n'empêche l'Etat d'accroître sa participation pour bloquer toute perspective de raid boursier.

**2. Construire un pôle public de l'énergie à vocation européenne**

Il s'agit de s'appuyer sur Edf et Gaz de France déjà fusionnés en partie (60 000 agents) pour constituer un pôle public de l'énergie. A partir d'une fusion plus poussée des deux entreprises, ce pôle permettrait de lancer les investissements indispensables à la sécurité de

l'approvisionnement énergétique. Il serait ouvert sur l'Europe et organiserait les coopérations et les partenariats avec tous les acteurs français et européens (Suez, Total, Snet...).

### 3. Créer une agence européenne de l'énergie

Les problèmes énergétiques ont une dimension planétaire. L'Europe de l'énergie doit se construire concrètement. Par l'intermédiaire

d'une agence européenne de l'énergie, la Cgt estime possible, si la volonté politique s'exprime, d'en faire l'instrument d'une politique énergétique alternative à la concurrence sur les marchés de l'électricité et du gaz.

Elle construirait progressivement des projets de coopération dans les domaines de la recherche et du développement, dans la mise au point de nouvelles techniques de production soucieuses de l'environnement et

aptes à répondre aux défis du développement durable.

**Salariés, citoyens, la Cgt vous donne la possibilité d'intervenir pour contester le choix du gouvernement, faire reculer les prétentions des marchés financiers et apporter des réponses novatrices aux défis énergétiques majeurs qui se posent à la France et à l'Europe.**

## Le droit de grève

# doit rester une liberté fondamentale

Le 21 mars 2006 la Cour d'Appel d'Aix en Provence a confirmé le référé du tribunal de Marseille sur la grève des tramways marseillais.

Le tribunal considère cette lutte pour la défense du Service public, comme une grève politique, donc illégale.

**Cet arrêt représente une régression de plus de 40 ans.**

En effet, depuis 1960, malgré les attaques incessantes du patronat, **les juges ont considéré que les grèves contre des orientations gouvernementales sont légales parce qu'elles ont des incidences sur la vie des salariés.**

Les juges ont constamment réaffirmé que le bien-fondé des revendications était du ressort des grévistes.

L'action unitaire des tramways de Marseille qui a duré 46 jours, **soutenue par toute la CGT**, entre bien dans ce cas de figure : **Une lutte contre la casse de l'entreprise, une lutte pour la défense du service public et l'unicité de la RTM.**

Ce jugement est politique, il répond aux attentes du maire de Marseille et de la direction de la RTM et de Connex. Battus par l'opinion publique, battus par la détermination des tramways, cette décision vise à redonner un semblant de légitimité à leur argumentation.

**La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT n'est pas dupe, la volonté du MEDEF et du gouvernement de restreindre, voire de supprimer, le droit de grève plane sur cet arrêt. Ce jugement est inacceptable !**

La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT considère que le droit de grève est un des éléments essentiels pour la défense des intérêts des personnels. C'est un droit constitutionnel que l'on ne peut pas réduire et qui n'est en aucune manière négociable.

La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT appelle les salariés des transports à se mobiliser afin de préserver ce droit.

**Le droit de grève est inscrit dans la constitution et dans les usages français. Ce n'est pas l'arrêt de la cour d'appel qui nous empêchera d'agir avec les salariés sur leurs revendications quelles qu'elles soient.**

**La Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT et les salariés des transports ne se laisseront pas impressionner, ils participeront massivement dans l'unité des organisations syndicales aux grèves et manifestations du 4 avril 2006 pour le retrait du CPE.**

# BULLETIN DE LA CGT

Syndicat CGT-Semvat  
9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex  
Tel 05 62 11 29 78 Fax 05 62 11 29 96  
cgt.semvat@free.fr  
Permanence Giat : tel / fax 2432  
Permanence Métro : tel 3040  
Publié sous la responsabilité  
du bureau du syndicat CGT.  
<http://cgt.transports.toulouse.neuf.fr>

**Je souhaite :**

me syndiquer

prendre contact

## **Bulletin de contact et de syndicalisation**

Nom : ..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Date d'entrée.....Qualification.....

Bulletin à transmettre à un militant ou à Cgt-TU 9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex  
E-mail cgt.semvat@free.fr - tel 05 62 11 29 78 – fax 05 62 11 29 96



# Résolument à l'offensive